



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Franck MELOTTE
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Yves BERTELOOT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Didier MARTIN	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Jean-Yves PIAN	

Membres absents :

M. José ALMEIDA	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Jean-François DODET	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. François DESEILLE	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. François-André ALLAERT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Christine MARTIN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Roland PONSAA	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
Mme Claude DARCIAUX	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN
M. Philippe GUYARD	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Michel BACHELARD	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Rémi DELATTE	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Gilles TRAHARD	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : DEPLACEMENTS

Tramway - Dijon - Indemnisation pour dépréciation de la valeur de lots privés liée à l'acquisition parties communes à usage d'emplacement de parking dépendant des copropriétés Martine, Le Provence, Le Châteaubriand

Au nombre des terrains à acquérir sur la commune de Dijon, figure la propriété de parties communes dépendant des copropriétés Martine, Le Provence et le Châteaubriand, représentées par le syndic Cabinet Lamy, situé 13 rue du Château à Dijon, désignée conformément ci-après :

Références cadastrales				Contenances parcellaires		
N° d'ordre au plan parcellaire	Section et n°	Adresses ou lieudits	Nature	Surface actuelle (en m ²)	Surface à acquérir (en m ²)	Restant après l'acquisition (en m ²)
	AN 165	72 à 78 avenue du Drapeau	S	97 a 18 ca	3 a 61 ca 4 a 36 ca ----- 7 a 97 ca	89 a 21 ca

Ces biens sont grevés de la servitude d'emplacement réservé n°170 du Plan Local d'Urbanisme, destinée à la réalisation du tramway.

Sur les terrains à acquérir dépendant des copropriétés Martine, Le Provence et le Châteaubriand, des copropriétaires de la copropriété Martine ont des droits de jouissance exclusifs d'emplacement de parking d'une surface d'environ 11,50 m².

Or, en sus de l'indemnisation des surfaces acquises, il y a lieu de prendre en compte la dépréciation de la valeur du lot privatif auquel est attaché le droit de jouissance exclusif d'un emplacement de parking.

Cette dépréciation est évaluée à la somme de 2 000 € par emplacement, étant ici précisé que onze emplacements de parking sont concernés par l'emprise.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'indemniser** la dépréciation de la valeur des lots privatifs auxquels sont attachés des droits de jouissance exclusifs d'emplacement de parking, correspondant aux terrains à acquérir et dépendant des copropriétés Martine, Le Provence et Le Châteaubriand, représentées par le syndic, Cabinet Lamy – 13 rue du Château à Dijon ;
- **d'évaluer** cette dépréciation en tenant compte du fait que ces emplacements de parking ne sont pas distincts au sol et sont utilisés par le public comme s'ils dépendaient du domaine public, à la somme de 2 000 € par emplacement, soit 11 X 2 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 18 juin 2010
Publié le 25 juin 2010
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 JUIN 2010



[Signature]
Pierre BRIBETICH
Avenue du Drapeau
L'AGGLOMÉRATION
Dijonnaise
B.P. 17510 - 21078 DIJON

Vu pour être annexé à la délibération n° 61
du Conseil de Communauté du 24 juin 2010
Dijon, le 25/06/2010

Pour le Président,
La Vice-Présidente

Pierre PRIBET
Pierre PRIBET

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 JUIN 2010



Centre social
Balzac

Halte-garage
Balzac

154
Foyer
F. Mistral

Section : AN

165

72 - 78 avenue du Drapeau

Parcelle AN n° 165 p. S = 797 m².

